

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2004  
(convocation du 5 octobre 2004)

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette  
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réalisation d'une étude sur les projets de parcs à thème de l'agglomération  
bordelaise - Choix du prestataire - Lettre de commande - Décision -  
Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, forte de son rôle de développeur économique de l'agglomération, souhaite favoriser l'émergence d'un outil de développement de l'attractivité touristique sur son territoire.

Ainsi la CUB a accompagné les réflexions préalables à la création de deux parcs à thèmes à dimension à la fois économique et ludique :

- celui de « **la Cité des Oiseaux** », initié par la commune de Pessac en collaboration avec la Cité des Sciences, et centré comme son nom l'indique sur le thème de l'oiseau ;
- celui du « **à thème aéronautique et spatial** », sur le territoire de la ville de Mérignac, porté initialement par l'association Bordeaux-Technowest puis par « l'association de soutien au projet de parc aéronautique et spatial ».

Si les études conduites sur chacun de ces deux projets de parcs ont conclu à leur faisabilité, sous réserve de concours publics importants, elles ont également mis en évidence de fortes limites économiques et financières.

Ainsi, les deux projets de l'agglomération font face aux mêmes contraintes :

- des concours publics indispensables pour réaliser l'investissement de départ,
- un équilibre ou un excédent d'exploitation qui n'est possible que hors amortissement des installations,
- un montage juridique complexe : un syndicat mixte pour associer les collectivités publiques dans le financement initial, et le recours à la délégation de service public pour l'exploitation (notre établissement public ne pouvant intervenir qu'au titre de ses compétences d'aménageur),
- la difficulté d'associer des investisseurs privés à l'investissement principal,

mais également et surtout difficulté pour les partenaires publics de participer financièrement à deux projets de cette envergure, sachant que seule la CUB a affiché au Contrat d'Agglomération le montant de sa participation.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de confier à un cabinet spécialisé une étude permettant de faire la synthèse des deux projets sur la base de leur complémentarité afin d'en proposer un seul sur le site Mérignac-Pessac. Si cela se révèle impossible, l'étude devra alors préconiser le projet le plus opportun.

La mission ainsi confiée comportera trois étapes :

**Etape 1 - Définition et préconisation de critères d'appréciation des projets et de leur intérêt communautaire** : pertinence du concept, attractivité et originalité de la thématique, adéquation du projet au marché, pertinence du modèle juridique, mesure de l'intérêt des investisseurs privés, impact en termes de notoriété et rayonnement de la métropole, impact économique réel, effet structurant et d'entraînement, cohérence avec les autres grands projets de l'agglomération et avec les orientations fixées par le Schéma de Développement Touristique de l'Agglomération, ...

**Etape 2 – Examen des deux projets au regard de la batterie de critères proposée en étape 1 (environ 100 critères) pour proposer un projet unique conçu dans une approche complémentaire des deux thèmes sur un seul site.**

Le cabinet devra principalement faire état de la pertinence et de l'intérêt touristique du projet proposé et de sa faisabilité économique.

Dans ses conclusions, le cabinet pourra proposer, s'il y a lieu, la nécessité éventuelle d'un repositionnement du concept ou du contenu du projet préconisé et faire des recommandations sur son phasage.

**Etape 3 – Si l'étape 2 ne permet pas de proposer un projet de synthèse, il conviendra de proposer le projet le plus opportun au regard des projets initiaux.**

La mission consistera essentiellement à un travail documentaire, d'analyse comparée et de proposition après rencontre avec chaque maire et échange avec les bureaux d'études ayant déjà travaillé. Elle fera l'objet d'un rendu écrit et d'une présentation devant un Comité rassemblant le Président de la CUB et les Maires de Mérignac et Pessac.

Une consultation nationale auprès de 12 cabinets spécialisés a été menée en août-septembre 2004. Le comité technique d'analyse des offres, réuni le 28 septembre dernier sous la présidence de Monsieur Patrick Pujol, Vice-Président délégué au Contrat d'agglomération et au tourisme, a retenu la candidature du cabinet Protourisme, installé 21, Place Grandjean – 33440 AMBARES.

La mission, suivant les conditions précisées dans le projet de lettre de commande ci-annexée, pourrait débuter début décembre 2004 pour une durée de 3 mois.

Compte tenu de l'intérêt de cette étude pour le développement économique et touristique de l'agglomération bordelaise, d'une part, et de la volonté de notre établissement public de se doter d'un outil structurant de l'offre touristique sur son territoire, d'autre part, il est vous proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** la réalisation d'une étude comparative sur les projets de parcs à thème de l'agglomération bordelaise, pour un coût total maximum T.T.C. de 24.757 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la lettre de commande entre le Cabinet Protourisme et la Communauté Urbaine de Bordeaux relative à la réalisation de cette étude.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 20, article 2031, sous-fonction 900, code DD01 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
21 OCTOBRE 2004

M. PATRICK PUJOL

